

MAI JUIN 2010



N° 107

Sommaire:

Page 1:

Le mot du maire

Page 2:

Conseil municipal du 2

iuin 2010

Page 5:

Commission travaux et

urbanisme

Page 6:

Commission affaires

scolaires et périscolaires

Page 7:

Commission "affaires

sociales " & commission communale d'action

sociale (CCAS)

Page 8:

Commission "cadre de

Page 9:

Sécurité civile &

environnementale

Page 10: Infos CAPV

Page 11: Informations sportives

Page 12: Pêle-mêle

Page 13: Ça se passe à

Chuzelles !

Page 14: Informations

associatives

Page 16: Chuzelles fleurie!

Responsable de publication : M.MOREL

Comité de Rédaction :

R.ALIX; C.BOREL; L.BUTHION; A. LE GOUGUEC; G VERNAY.

Le mot du maire

Après un 1er semestre très dense en réflexions, études, consultations pour mener à bien les projets annoncés; restaurant scolaire, bâtiments techniques, réfection et accessibilité des sanitaires du mille Club sans pour cela occulter les affaires courantes (entretien des écoles, instruction des permis de construire, assainissement...) nous arrivons à cette période estivale tant appréciée.

L'été nous apporte le soleil et ses bienfaits ainsi que quelques petits inconvénients incontournables: déshydratation, coups de chaleur ... soyons vigilants notamment par rapport aux personnes sensibles.

L'été c'est aussi la période des longues soirées partagées entre amis, des rassemblements sur les lieux publics, mais tous ces instants de convivialités doivent se faire dans le respect de la tranquillité de chacun.

Durant cette période nous pourrons également nous retrouver autour des diverses manifestations festives comme le mardi 13 juillet pour le feu d'artifice à Luzinay, le lundi 02 août pour ciné-été à Chuzelles ou le dimanche 05 septembre pour l'Ecureuil course VTT à Villette-de-Vienne.

Je vous souhaite à toutes et à tous d'excellentes journées de détente et de bonnes vacances.

Marielle MOREL





CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2010

L'an deux mille dix, le 2 juin, le conseil municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Marielle MOREL Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 16

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mai 2010

PRESENTS: M. MOREL, Maire, R. ALIX, P. ALLARD, C. BOREL, L. BUTHION, MT. CARRET, B. DECHASSE, G. GAVIOT-BLANC, G. GONIN, O. HIRSCH, H. JANIN, A. LE GOUGUEC, MT.

ODRAT, A. TRUCHET, G.VERNAY.

EXCUSES: C. COURNUT a donné pouvoir à O. HIRSCH jusqu'à son arrivée

ABSENT:

SECRETAIRE: L. BUTHION

La séance est ouverte à 19h00.

Madame le maire informe les membres présents de la démission de Monsieur Jean-Luc LESCOT, conseiller municipal, à compter du 7 avril 2010.

DU COMPTE-RENDU APPROBATION **CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2010;**

Le compte-rendu de la séance du 31 mars 2010 est approuvé à l'unanimité.

Arrivée de C. COURNUT (19h05)

PARTICIPATION DELIBERATION N°24: FINANCIÈRE AUX DIVERS SYNDICATS

Rapporteur: Marielle MOREL

Madame le maire rappelle au conseil municipal que lors de l'élaboration du budget primitif 2010, une enveloppe budgétaire globale avait été votée pour la participation communale aux divers syndicats dont la commune est adhérente. Les participations sont les suivantes :

- SIRCAT (Syndicat Intercommunal de Vienne et sa Région pour la réalisation d'un Centre d'Aide par le Travail avec foyer d'hébergement) : 508 €
- SICOGEC (Syndicat Intercommunal pour la COnstruction de la GEndarmerie de Chasse): 2 625 €
- SISLS (Syndicat Intercommunal des Sports et Loisirs de la Sévenne) : participation totale de 80 539 € décomposée comme suit
 - o fonctionnement terrain grand jeu: 7864 €
 - remboursement emprunt terrain grand jeu: 7665 €
 - fonctionnement piscine: 48 660 €
 - remboursement emprunt piscine: 7803 €
 - fonctionnement Centre de Loisirs sans hébergement : 8 547 €

SYNDICAT RIVIERES DES 4 VALLEES: 16 220.47 €

Après délibération, les membres présents émettent un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION N°25: SIGNATURE CONVENTION CINÉ ÉTÉ.

Rapporteur : Marie-Thérèse CARRET

Madame CARRET informe les membres du conseil municipal que l'opération « ciné été » est reconduite cette année en partenariat avec la commune de Villette-de-Vienne, la projection aura lieu à Chuzelles, le 02 août.

Après délibération, les membres présents, à l'unanimité, donnent tout pouvoir à Madame le maire pour la signature de la convention qui doit être passée entre la ville de Vienne et la commune de Chuzelles.

N°26: DELIBERATION CARAVAN'JA PARTICIPATION **FINANCIÈRE** COMMUNE.

Rapporteur : Marie-Thérèse CARRET

Madame CARRET informe les membres présents que cette année la manifestation pour la vallée de la Sévenne (regroupant les communes de Villette-de-Vienne, Serpaize, Luzinay, Chuzelles et Seyssuel) aura lieu à Serpaize le 06 juillet. Les frais sont pris en charge par l'ensemble des 5 communes à l'identique. Les besoins (humains, matériels,...) sont mutualisés entre les communes et plusieurs associations de la vallée.

Dans le cadre de cette opération, il y a lieu de délibérer pour la participation financière de la commune qui doit s'élever à 300 € maximum.

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité au versement de 300 € maximum.

Madame CARRET informe que l'an dernier des bénéfices ont été retirés lors de la manifestation (buvette) et que les organisateurs de la manifestation l'ont interrogée sur la destination de cette somme. Il est précisé que beaucoup de bénévoles s'investissent dans l'organisation de cet évènement. Des propositions seront faîtes lors d'une prochaine réunion.

DELIBERATION N°27 : RESTAURANT SCOLAIRE : REVALORISATION DU PRIX DU REPAS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2010/2011 Rapporteur ; Marie-Thérèse ODRAT

Madame ODRAT rappelle aux membres présents que les prix de la restauration scolaire fournie aux élèves des écoles maternelles et élémentaires, des collèges et des lycées de l'enseignement public sont fixés par la collectivité territoriale qui en a la charge (articles R 531-52 et R531-53 du Code de l'Éducation).

Pour l'année scolaire 2010/2011, il est proposé une augmentation de 2 %, le prix du repas sera fixé à 3.72 €.

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION N°28 : GARDERIE MUNICIPALE : REVALORISATION DES TARIFS Rapporteur : Marie-Thérèse ODRAT

Madame ODRAT propose de réactualiser les tarifs de la garderie municipale qui n'ont pas changé depuis septembre 2006, l'augmentation suivante est proposée:

. Le matin : 7h30 à 8h20 : 1.60 € . L'après-midi : 16h30 à 17h30 : 1.60 €

16h30 à 17h30 : 1.60 € 17h30 à 18h30 : 1.60 €

. Le vendredi: 17h30 à 18h00: 1.10 €

. Dépassement d'horaire : tout dépassement après 18h30 les lundi, mardi et jeudi et après 18h00 le vendredi sera facturé 3.50 €.

Ces nouveaux tarifs seront applicables à compter de la rentrée scolaire 2010/2011.

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION N°29: FORMATION PROFESSIONNELLE: MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DES AGENTS

Rapporteur: Marielle MOREL

Les conditions et modalités de règlement des frais de déplacement des agents lors de formations sont définies par les décrets du 19 juillet 2001 et du 5 janvier 2007.

La majorité des formations est aujourd'hui assurée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale CNFPT qui prend en charge les frais de transport, de repas et d'hébergement des agents (titulaires et non titulaires de droit public).

Pour les formations hors CNFPT et pour les agents non titulaires de droit privé, il revient à la collectivité, sur présentation des factures, ordres de mission, convocations et fiche de présence, de prendre en charge les frais occasionnés par le déplacement.

Lecture est faite des modalités et taux forfaitaires usuels .

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION RETIRÉE DE L'ORDRE DU JOUR: SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE (ATESAT).

La délibération relative à la signature d'une convention d'assistance technique (ATESAT) a été retirée de l'ordre du jour : Monsieur GAVIOT-BLANC explique que cette convention dont le renouvellement est proposé par les services de la Direction Départementale du Territoire de l'Isère, a pour objet d'apporter une assistance technique aux communes dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat. Ces trois domaines de compétences ayant été transférés à la CAPV, l'assistance proposée à la commune n'est de ce fait plus pertinente.

Il est donc proposé de retirer la délibération et de ne pas renouveler la convention.

DIVERS:

Point sur les délégations du conseil municipal au maire : Madame le Maire

Madame le maire informe les membres du conseil qu'actuellement quatre consultations (MAPA) sont en cours :

- Travaux de réhabilitation de la salle communale Mille Club.
- Fourniture et livraison de repas en liaison froide au restaurant.

Construction de l'ensemble atelier technique et restaurant scolaire : mission de contrôle technique et réalisation d'études géotechniques.

Manifestations estivales: Madame CARRET

Madame CARRET rappelle les dates des manifestations estivales prévues et appelle les membres présents à apporter leur aide à l'installation :

Le 6 juillet : Caravan' Jazz à Serpaize, Le 13 juillet : Feu d'artifice à Luzinay, Le 2 août : Ciné été à Chuzelles.

Travaux en cours : Monsieur GAVIOT-BLANC

Eaux pluviales secteur RN7: Suite à une réunion en Sous-préfecture le mois dernier, la commune de Chuzelles a invité l'ensemble des intervenants (représentants de la DIR CE, de la CAPV, du Conseil Général, du syndicat Rivières des 4 Vallées, de la commune de Seyssuel) sur ce sujet en Mairie ce jour. Les études réalisées par la DIR CE et la CAPV doivent être synthétisées afin de définir la solution à mettre en œuvre. Il est donc décidé de demander un complément d'étude. La répartition des coûts financiers et le calendrier prévisionnel seront étudiés lors d'une prochaine réunion.

<u>Travaux d'assainissement secteur La Devillière</u>: les travaux commenceront courant Juin.

Modification sens de circulation des poids lourds secteur Carrière: un sens unique d'accès à la carrière a été mis en place pour les poids lourds devant y accéder. Les panneaux correspondants sont en cours d'installation.

Maîtrise d'œuvre construction atelier technique et restaurant scolaire: L'avant projet sommaire (APS) a été présenté par l'architecte le 26 mai dernier, lors d'une réunion regroupant les commissions Ecole et travaux. Plusieurs remarques ont été faites et seront prises en compte; un nouvel APS sera transmis. Les agents municipaux utilisateurs, l'association des parents d'élèves et le corps enseignant seront associés au projet.

Elaboration du PLU: le cabinet d'environnement Evinerude a procédé à l'état des lieux de la faune et de la flore sur la commune lors d'une visite le 27 mai. Un compte rendu a été présenté le 2 juin. Une seconde visite avec l'équipe paysagère et environnementale va avoir lieu dans les prochains jours.

Une mission complémentaire sera demandée en parallèle au cabinet Interstices, relative à la révision

du POS actuel, concernant la parcelle située en dessus de la salle communale Mille Club afin de permettre la création de logements sociaux. Un appel à projet sera lancé à l'automne 2010 avec l'aide du service habitat de la CAPV dans le cadre du Plan Local de l'Habitat (PLH).

Madame BOREL indique à ce sujet le recul du conseil général quant à l'attribution de subventions à la création de logements sociaux. Monsieur GAVIOT-BLANC rappelle que la CAPV ayant compétence en matière d'habitat, la commune la sollicitera pour le montage financier de l'opération.

Nomination d'un nouveau correspondant sécurité routière : Madame le Maire

Le correspondant sécurité routière est né d'un partenariat entre l'Association des Maires de l'Isère (AMI) et le Préfet en 2007 afin d'associer les élus locaux à la lutte contre l'insécurité routière dans le département. Monsieur LESCOT avait été nommé à cette fonction. Suite à sa démission en avril dernier, il convient de pourvoir à son remplacement. Monsieur HIRSCH se porte volontaire pour assurer cette fonction.

<u>Désagréments – attroupements – nuisances</u> <u>sonores</u>: Madame le Maire

Madame le Maire déplore l'attitude de certains Chuzellois durant les week-ends. Des incivilités sont régulièrement constatées.

Suite aux dégradations du dimanche 30 mai au matin (arrachage des plantes situées devant la Mairie,...), une plainte a été déposée par la commune à la Gendarmerie de Chasse-Sur-Rhône. Un arrêté municipal est en cours de rédaction afin de prévenir et réprimer ces comportements inacceptables.

Monsieur ALIX souligne le travail remarquable effectué par les agents techniques chaque début de semaine afin de remettre en ordre les mobiliers urbains lorsqu'ils ne sont pas cassés, de replanter ce qui à été arraché lorsque cela est possible, de ramasser l'ensemble des détritus laissés en centre village (bouteilles vides, sachets de fast-foods, etc.).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

Le Maire M. MOREL



COMMISSIONS TRAVAUX ET URBANISME

URBANISME

La révision du POS en PLU avance selon le calendrier annoncé. Le diagnostic est en cours d'élaboration et déjà une analyse précise a été faite sur la faune et la flore ainsi que sur le paysage. Nous serons dans l'automne en mesure de présenter cette première étape.

En attendant, ce sont toujours les règles du POS et du Code de l'Urbanisme qui s'appliquent. Il nous semble nécessaire de faire un rappel des procédures :

- Quand vous envisagez des travaux sur votre propriété, il faut vous assurer des formalités à remplir. En effet, selon le type de construction, vous devez déposer en mairie, un permis de construire ou une déclaration préalable, et dans le cas d'un lotissement un permis d'aménager. Tous ces formulaires sont disponibles à la mairie.
- ➤ Ces dossiers sont ensuite instruits par le service ADS (Autorisation du Droit des Sols) de la CAPV, en étroite concertation avec la commune. Il est possible que des pièces complémentaires soient demandées en cas de dossiers incomplets. Ensuite lorsque votre dossier est finalisé, l'autorisation vous est délivrée par le Maire ou son adjoint à l'Urbanisme.

Nous avons malheureusement constaté dernièrement à Chuzelles, plusieurs constructions sans autorisation. Au-delà des procédures qui peuvent être engagées à l'encontre du propriétaire, il faut souligner que le POS et le Code de l'urbanisme sont des dispositifs qui permettent d'assurer une cohérence sur le plan architectural et sur l'urbanisation de la commune. Il est donc important de respecter ces règles dans l'intérêt général.

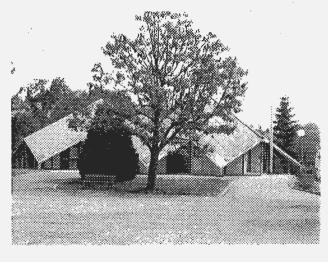
Nous sommes régulièrement questionnés par des riverains sur les constructions dans la commune, vous devez donc impérativement afficher votre autorisation (PC ou AP) sur le terrain, et d'une façon visible depuis la voie publique.

Nous sommes également à votre disposition pour étudier en amont vos projets et vous aider dans vos démarches.

TRAVAUX

Des travaux ont commencé au Mille Club pour la rénovation et la mise en accessibilité des sanitaires. En effet, les ERP (Etablissements Recevant du Public) doivent être accessibles avant 2015 et il nous est apparu opportun d'anticiper cette échéance.

La CAPV et le Syndicat Nord ont commencé respectivement des travaux d'assainissement et des travaux de remplacement de la conduite d'eau potable Montée de la Devillière. Ces travaux sont réalisés en partenariat par les entreprises Rousset et Roger Martin. Un arrêté municipal définit les restrictions de circulation. Une information très large a été faite auprès des riverains avant le démarrage des travaux.





COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

FETE DE LA MUSIQUE A L'ECOLE....



Le 22 juin 2010, nos écoles fêtent l'arrivée de l'été en musique ...

Les enfants ont préparé un spectacle, qu'ils ont joué devant leurs parents.

Les instruments insolites et les plus conventionnels ont enchanté les spectateurs.



Nous tenons à remercier Marielle FANJAT, intervenante musicale, pour cet accompagnement réussi.

PIQUE - NIQUE DE FIN D'ANNEE



A l'ombre des arbres devant le Mille Club ou sur le terrain voisin, les enfants ont partagé jeudi 1^{er} Juillet leur repas en plein air.

Un prélude aux vacances toutes proches...



BILBIOTHEQUE

La commission bibliothèque (élus et bénévoles) s'est réunie jeudi 24 juin pour faire un point en cette mi-année. A ce jour, 291 adhérents actifs sont recensés. Si elle rencontre un réel succès avec les enfants, notre bibliothèque attire également de plus en plus d'adultes.

Le large choix d'albums, de romans en tout genre, de documentaires et de BD représente un fond propre de plus de 3500 livres, complétés régulièrement par les prêts longue durée de la Bibliothèque Départementale de l'Isère et les passages du bibliobus, portant ce fond à près de 5000 livres.

Sur les six mois qui viennent de s'écouler, plus de 3300 emprunts ont été comptabilisés.

Dès la rentrée, les romans sélectionnés pour le festival "Sang d'Encre" seront mis à disposition des lecteurs pour la nomination du prix "gouttes de sang d'encre".

Les expositions feront également leur retour dès septembre, avec les DINOSAURES.

Pendant les congés d'été, la bibliothèque sera ouverte en juillet et fermée du 26 juillet au 20 août 2010.



COMMISSION « AFFAIRES SOCIALES » & COMMISSION COMMUNALE D'ACTION SOCIALE (CCAS)

CANICULE 2010

ALERTE ET PREVENTION

Le plan canicule destiné à prévenir les conséquences d'un nouvel épisode caniculaire est activé dans le but

- De mettre en place un dispositif d'alerte,
- D'informer la population.

La mairie, par l'intermédiaire du C.C.A.S. a pris les mesures nécessaires pour informer les personnes susceptibles de moins supporter que les autres une éventuelle vague de chaleur :

Nous rappelons que les personnes qui le souhaitent peuvent se faire recenser en mairie afin d'être inscrites comme personnes prioritaires à contacter, à visiter ou à secourir en cas de problème causé par de fortes chaleurs.

En cas d'alerte de canicule, éviter l'exposition au soleil, les efforts physiques, alimentez-vous et penser à boire frais.

Dans tous les cas, s'il est prévu de fortes chaleurs et que vous vous interrogez sur votre état de santé ou celui d'une personne de votre entourage, consultez votre médecin ou votre pharmacien qui pourra vous donner tout conseil utile.

LE CENTRE DE PREVENTION DES ALPES (CPA) PROPOSE AUX RETRAITES DE L'ISERE :

- Des bilans de santé destinés à dépister les facteurs de risque d'un mauvais vieillissement afin de mettre en œuvre une prévention efficace contre la dépendance. L'équipe médicale du CPA se déplace dans de nombreuses communes du département;
- Des ateliers de "prévention" sont organisés par petits groupes et sur différents thèmes : ateliers mémoire, sommeil, diététique, équilibre, relaxation...
- Des consultations spécialisées "d'évaluation-orientation-conseil " pour appréhender dans sa globalité la situation d'une personne dépendante et trouver des réponses appropriées et personnalisées, soit en renforçant le soutien à domicile, soit en l'orientant vers un placement adapté.

S'adresser au Centre de Prévention des Alpes 3 place de Metz 38200 Grenoble

Tél: 04 76 03 24 95

E-mail:

centre-de-prevention-des-alpes@wanadoo.fr





TELEALARME: MODIFICATIONS

Depuis la départementalisation des services du secours et d'incendie en 2007, le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) de l'Isère exige que tout abonné téléalarme ait des contacts de proximité ou une solution sécurisée pour mettre à disposition les clefs au domicile de l'abonné afin d'en faciliter les interventions.

Dans l'objectif de répondre aux exigences du SDIS et de proposer une solution aux personnes qui ne souhaitent pas de contact, le service téléalarme leur propose de s'équiper d'un boîtier à clefs. L'abonné se charge de l'achat et de l'installation du matériel sur la base d'un référentiel fourni par la CAPV.

Ce dispositif est utilisé dans le reste du département avec satisfaction.....



COMMISSION CADRE DE VIE

En ce début de saison estivale, nous vous proposons de découvrir notre village et ses environs à partir de 2 parcours de randonnées.

Bonnes vacances et bonnes promenades dans notre beau village!

Randonnée 1 : « Côté Nord » du Rival au Chemin des Poyardes



<u>Distance</u>: 6.5 kms - <u>Durée</u>: 2 heures - <u>Départ</u>: Mille Club ou mairie

Parcours: 50 % chemins ou sentiers

- Du parking du Mille Club ou de la Mairie, prendre la direction de Villette de Vienne par la rue de la Croix de Tourmente.
- Au carrefour de Tourmente, prendre la montée du Rival à gauche, direction La Poyat. Après la montée, emprunter le chemin en herbe du Capot.

A la Poyat (Alt 302 M), prendre à gauche direction le Planet.

❖ A la première intersection, prendre à gauche puis suivre le sentier à gauche 100 mètres plus loin qui longe le bois (face à la maison).

Rester sur la droite de ce sentier.

Rejoindre la route de Simandres que l'on suivra à gauche.

Après les maisons, prendre à droite le chemin des Rivoires.

- A la sortie du bois sur votre gauche, emprunter le chemin herbeux longeant un champ cultivé (Chemin des Poyardes): magnifique panorama sur le Pilat, Chuzelles, la Sévenne et ses alentours.
- Le chemin rejoint, après une belle descente, la Grande Rue que l'on empruntera sur la gauche pour retrouver le point de départ.

Randonnée 2 : « Côté Sud » Des Brosses à la chapelle St Maxime



<u>Distance</u>: 7.5 kms* / 10.5 kms° - <u>Durée</u>: 2 heures 30 - <u>Départ</u>: Stade* ou Parking ACCA° Montée de la Devillière (150 m avant le chemin des Brosses)

Parcours: 85 % chemins ou sentiers à partir du parking ACCA

- A partir du stade, poursuivre la route des Folatières, puis à droite le Chemin des Allegnières. Au carrefour, continuer tout droit, Montée de la Devillière.
- Dans un virage à angle droit après la montée, emprunter le Chemin des Brosses. Avant la 1^{ère} maison, dans un virage à angle droit prendre un sentier sur la droite qui monte dans les bois pour rejoindre un chemin carrossable que l'on suivra à gauche jusqu'au carrefour du Grand Chêne (Alt 294 M).

Suivre le chemin herbeux à droite direction Pont Evêque puis à droite au 1^{er} carrefour (chemin entre 2 champs cultivés).

Rejoindre la route goudronnée, tout droit et juste après le virage, prendre le Chemin de la Couronne 100 mètres plus loin.

❖ Le chemin débouche sur une route goudronnée que l'on suit par la gauche, puis suivre la route de St Maxime, puis la route du Ravinet (possibilité de descendre jusqu'à la source par le chemin du même nom puis remonter par le même chemin).

200 mètres plus loin, à hauteur du n° 1013, prendre le sentier à droite en sous bois puis tout droit sur la route pour atteindre la chapelle Saint Maxime.

Continuer tout droit pour emprunter successivement le chemin de Massier, la route de la Balise, le chemin de la relate, le chemin des Brosses (sur la gauche) pour rejoindre le point de départ (Parking ACCA ou stade).



SECURITE CIVILE

Le projet du Plan Communal de sauvegarde suit son cours au sein des groupes de travail communal et intercommunal, et des commissions communales.

Le diagnostic des risques majeurs (naturels ou/et industriels) est finalisé et a été transmis auprès de la société GERISK, pour consolidation. La consolidation a eu lieu début juin 2010.

L'annuaire de crise, outil indispensable à la coordination et à la communication lors de la survenue de l'incident, est en cours. Quelques entrepreneurs de Chuzelles et des communes voisines ont répondu favorablement au courrier adressé courant mai. Des contacts directs seront pris durant les mois à venir pour approcher ceux qui n'auraient pas répondu, et ainsi s'assurer de la possibilité de construire une collaboration efficace entre la collectivité et les forces économiques locales.

Rappel: toute chuzelloise et tout chuzellois souhaitant apporter son aide lors d'un incident majeur, peut retirer en mairie un formulaire. Ce formulaire vous permet d'être informé sur la gestion de crise (déroulement responsabilités...) et d'informer la municipalité de la nature de ou des aide(s) proposée(s). Les coordonnées des élus en charge du dossier sont apposées sur ce formulaire.

La réflexion sur la publication du **DICRIM**, (Document Intercommunal d'Information sur les Risques Majeurs) document d'information destiné à chaque habitant, a fait l'objet d'une réunion entre la commission communication, la commission scolaire et périscolaire et les membres du groupe de travail. Les écoles s'associent à ce travail de construction et de communication. Plus largement, le DICRIM sera l'occasion de communiquer sur des actions en faveur de la prévention des risques : une action relative à la formation d'une partie des écoliers aux gestes de premiers secours est à l'étude.

En outre, <u>une réunion intercommunale</u>, entre les municipalités de Luzinay, Serpaize, Villette de Vienne et Chuzelles a eu lieu début mai 2010, et a défini les moyens et la mise en œuvre de la mutualisation des outils.

Un courrier d'étape est envoyé auprès de la préfecture afin de la tenir informée des étapes qui se sont déroulées et préparer, ainsi, le travail en vue du contrôle de légalité des services préfectoraux.

Enfin, <u>l'exercice de simulation de crise</u> est programmé à la rentrée 2010/2011

Les suites de ce projet vous seront transmises lors du prochain bulletin municipal.

SECURITE ENVIRONNEMENTALE

Une contribution importante à la pollution atmosphérique :

Le brûlage à l'air libre de végétaux émet de nombreux polluants parmi lesquels les particules (poussières) et les dioxines et furanes, véritables préoccupations nationales pour la santé publique.

Une étude récente du réseau Atmo Rhône-Alpes a mis en avant les éléments suivants :

- un seul feu de 50 kg de végétaux émet autant de particules que :
 - une voiture essence récente qui parcourt 8500 km (3500 km pour une voiture diesel);
 - 4 mois et demi de chauffage d'un pavillon avec une chaudière fuel;
- 40 à 400 trajets, selon le véhicule, pour rejoindre la déchetterie la plus proche.
- si tous les propriétaires d'un pavillon d'une agglomération de 400 000 habitants font un seul

feu de ce type par an, ils contribuent à l'émission d'autant de dioxines et furanes que l'incinérateur qui brûle les déchets ménagers de cette agglomération pendant un an.

Le brûlage des déchets verts est interdit en Isère
Le Règlement Sanitaire Départemental interdit
l'élimination par brûlage de tous les déchets
ménagers dont les déchets verts de tonte des
pelouses, de taille des haies et plus généralement
tous les déchets issus de l'entretien des jardins.

Il faut privilégier la valorisation par compostage:

- soit en compostant soi-même ses déchets verts pour produire un amendement organique de qualité;
- soit en apportant ses déchets verts à la déchetterie la plus proche ou en ayant recours à la collecte sélective lorsqu'un tel service est proposé par la collectivité.



INFOS CAPV

Transports L'VA:

- Nous vous rappelons que les transports scolaires peuvent être utilisés par tout usager moyennant un titre de transport.
- ➤ Tarification avec le ticket à l'unité à 1,10 € pour tout le réseau, TAD inclus et pour une heure de transport (aller et retour autorisé dans l'heure) : prix inchangé au 1/09/2010
- La communauté d'agglomération du pays viennois met à disposition de ses habitants un site internet dédié au covoiturage, celui-ci a été rénové pour faciliter son utilisation : www.covoiturage-paysviennois.fr

Pôle petite enfance de la Sévenne :

- ➤ Les travaux de construction du pôle petite enfance ont débuté sur la commune de Villette de Vienne. La structure se veut à haute qualité environnementale (ossature bois, toit végétalisé, photovoltaïque...)
- Financé en grande partie par la CAPV, le conseil Général, la CAF de Vienne... ce pôle composé d'une structure d'accueil de jeunes enfants de 24 places et d'un relais d'assistance maternelle sera en fonction début 2011.

Environnement:

- ➤ Toutes les communes de la CAPV sont désormais pourvues en composteur individuels, tous les habitants désirant s'équiper on été doté gratuitement par la CAPV. Au total 6 400 composteurs ont été distribués. Rappelons que chaque habitant du Pays viennois produits chaque année 280 kg d'ordures ménagères (hors collecte sélective, déchetterie…). 30% en volume et 50% en poids peuvent être compostés.
- Renseignement au service OM de l'agglo : 04 74 53 45 16.

Stratégie ambroisie 2010 :

- ▶ L'ambroisie pénalise la qualité de l'air en Pays viennois lors de la libération de son pollen. 10 % de la population Rhône Alpine souffrent de ce type de pollinose et s'exposent à un risque allergique près de 2 mois dans l'année.
- La stratégie mise en place avec la CAPV et différents organismes dont la chambre d'agriculture a permis de faire progresser l'efficacité des actions pilotées ou soutenues par la CAPV pour faire face à ce fléau.

Assainissement:

➤ La CAPV exerce depuis 2007 la compétence de l'assainissement collectif Eaux Usées et du réseau Eaux Pluviales. Dans le cadre du réseau de Transit d'assainissement qui relie Luzinay et Villette de Vienne à la Station d'épuration du SYSTEPUR, un poste de refoulement va être construit sur la commune de Chuzelles le long de la Sevenne dans le secteur de Leveau.



INFORMATIONS SPORTIVES

> SPORT ET PLAISIR:



Vienne est une ville touristique au patrimoine riche et diffus. La communauté d'agglomération du pays viennois (CAPV) en lien avec l'office de tourisme de Vienne a créé un service « Cap Vélo » qui permet aux touristes mais aussi aux habitants du Pays Viennois et à leurs amis qui leur rendent visite de découvrir les monuments à vélo. Ce service permet depuis le vendredi 2 avril, date de son inauguration, d'emprunter 7 jours sur 7 l'un des 38 vélos mis gracieusement à disposition à l'Office du Tourisme par la Communauté d'Agglomération pour découvrir la Ville. Les visiteurs peuvent se déplacer seuls ou en famille grâce notamment aux 5 vélos pour enfants et aux 5 vélos équipés de porte bébé.

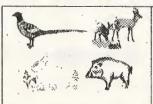
RANDONNEES EN PAYS VIENNOIS :



La Communauté d'Agglomération du Pays Viennois a en charge l'entretien et le balisage de plus de 270 km d'itinéraires de randonnée sur son territoire, avec le soutien financier du Conseil Général de l'Isère. Ce nouveau carto-guide a l'ambition, comme le précédent, de vous faire découvrir les richesses naturelles ou historiques de notre belle région. Il contribuera également au développement du tourisme rural, un des objectifs prioritaires de la CAPV.

Il est vendu au prix de 9 Euros à l'Office de Tourisme de Vienne ainsi que dans les librairies et les points presse du Pays Viennois.

> ACCA FLASH INFO :



Le bureau de l'ACCA informe ses adhérents que la délivrance des cartes annuelles pour la saison de chasse 2010/2011 aura lieu à la salle des Poletières le vendredi 10 septembre.

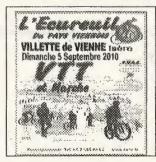
Le président reste à la disposition de toutes les personnes désireuses de rejoindre l'association pour les informations nécessaires à la pratique de ce sport (permis de chasser, législation, adhésions....)

> BALLADE, RANDONNEE OU VTT DANS LE PILAT :



Durant cet été, vous aurez la possibilité d'emprunter une ligne de bus Vienne – Crêt de l'Oeillon pour la somme de 2 €. Cette ligne est ouverte le dimanche à raison de 2 départs et 2 retours dans la journée. Le départ s'effectue au Champ de Mars. Le bus vous dépose à proximité des itinéraires de randonnées, des parcours d'accrobranche, des aires de pique-nique et des auberges. Sur simple appet téléphonique, vous avez même la possibilité d'embarquer votre VTT à bord du bus! Renseignements et horaires à l'office de tourisme de Vienne.

> VTT ET MARCHE "L'ECUREUIL" :



L'ECUREUIL du pays viennois aura lieu cette année à Villette de Vienne le dimanche 5 septembre. Cette manifestation vous permet selon votre choix de pratiquer le VTT (parcours de 20 à 50 kms) et la randonnée pédestre (10 ou 15 kms ou 20 kms en rando sportive) et ainsi de profiter des paysages du pays viennois.

Renseignements: www.cvac.fr. Tél. 04.74.85.88.62



> CYNIPS DU CHATAIGNIER : CHUZELLES EN ZONE DE LUTTE!

Communiqué de la DRAAF * Service Protection des Végétaux



Direction Régionale de l'Alimentation, l'Agriculture et de la Forêt. Le laboratoire national de la protection des végétaux a confirmé le 5 mai dernier la présence du Cynips du châtaignier sur les communes voisines de St-Symphorien d' Ozon et de Simandre. Des galles, symptômes de la présence du parasite, ont été retrouvées sur les feuilles de plusieurs châtaigniers.

Cet insecte est considéré comme le ravageur le plus important de cette essence en arboriculture fruitière. Il provoque une diminution importante de la croissance des rameaux et une baisse importante de la fructification (jusqu'à 70 %)

Afin de lutter contre de nouvelles introductions et la propagation de ce parasite, des mesures ont été définies :

- Elles concernent tous les végétaux et parties de végétaux de châtaignier destinées à la plantation, autre que les semences et les fruits.
- Elles précisent également l'interdiction de tout mouvement de végétaux à l'inténeur ou à l'exténeur des zones délimitées sur une période de 3 ans.
- Elles stipulent la destruction des végétaux contaminés, ou faisant partie d'un lot où la présence de l'insecte a été identifiée.
- Elles recommandent enfin la surveillance par des contrôles appropriés durant la période de mi-avril à fin juin.

Une information plus détaillée est disponible en mairie comprenant notamment la zone de lutte actuelle dans un rayon de 5 à 10 km autour de St-Symphorien d'Ozon.

> SERVICE A DOMICILE



Permanence secrétariat :

252, route de Marennes 38200 Villette de Vienne

Du lundi au vendredi: 8h30 - 16h30

Tél. 04 74 57 91 31 - Fax 04 74 57 94 23 - e-mail : admrvillette@orange.fr

> SANTE

OSTEOPATHE

Mr RETHORE Bruno vous informe de son installation récente dans son nouveau cabinet au :

545 route des Martinières à Chuzelles.

Ostéopathie prise en charge : ostéo-articulaire, viscérale, crânienne.

Nourrisson, enfant, adulte.

recurred on, ornant, addition

Consultation sur rendez-vous au 04 37 44 16 44

Mairie - 38200 CHUZELLES

Tél.: 04 74 57 90 97 Fax: 04 74 57 43 08 e-mail: mairie-chuzelles@wanadoo.fr
Site internet: www.mairie-chuzelles.fr

Horaires d'ouverture au public :

Mardi et jeudi : 8h30 - 11h30 Mercredi : 10h00 - 11h30 Vendredi : 16h00 - 19h00

















"ça se passe à... CHUZELLES"



Programme des manifestations prévues sur la commune pour les semaines à venir :

DATE	MANIFESTATION	I HORATIRE	LIEU
SAMEDI 17 JUILLET	EXPOSITION CHUZELLES HISTOIRE ET PATRIMOINE	14 H 30	CHAPELLE SAINT MAXIME
JEUDI 29 JUILLET VENDREDI 30 JUILLET MARDI 3 AOUT	CONCOURS DE BOULES ABC BOULES		BOULODROME
LUNDI 2 AOUT	CINE ETE	Tombée de nuit	PARKING 1000 CLUB
JEUDI 2 SEPTEMBRE LUNDI 6 SEPTEMBRE	INSCRIPTIONS GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	16 H 30 20 H	MILLE CLUB
VENDREDI 10 SEPTEMBRE	INSCRIPTIONS ACCA	19 H 00	POLETIERES
SAMEDI 9 OCTOBRE	COINCHE TRAIT D'UNION	14 H	MILLE CLUB
SAMEDI 9 OCTOBRE	ASSEMBLEE GENERALE ARTS ET LOISRS A GOGO	11 H	POLETIERES
LUNDI 18 OCTOBRE	DON DU SANG ARVS	16 H 00 19 H 00	MILLE CLUB

En raison des travaux de rénovation, la salle du Mille Club sera indisponible du lundi 5 juillet au mercredi 1er septembre 2010.

- Les articles des associations (au format d'une demi-page) sont à faire parvenir en mairie avant le 20 des mois pairs
- La rédaction de ces articles est laissée à l'initiative de chaque association.



"ça se passe dans... La Sévenne"



DATE	MANUFESTATION	HORATRE	LIEU
MARDI 6 JUILLET	CARAVAN'JAZZ	19 H 00	SERPAIZE
MARDI 13 JUILLET	FEUX D'ARTIFICE ET REPAS	19 H 00	LUZINAY

CHORALE "La Clé des Chants"

La fin de l'année arrive et avec elle un dernier point sur l'activité de la chorale. Le 8 mai au matin, c'était notre présence citoyenne à la commémoration de l'armistice avec des musiciens de l'harmonie de Seyssuel en présence d'un public nombreux et avec la participation des enfants de l'école primaire. Un moment émouvant. Merci à la municipalité de lui donner ce caractère solennel et d'associer les plus jeunes à cette démarche de renoncement à l'oubli.

Ce même soir nous étions à Biol (proche de Bourgoin), invités par la chorale «Choral'hien» dirigée par Madame Annie Déchaux-Beaume. Soirée superbe qui débuta par le concert à l'église avec un choeur d'enfants puis la chorale de Chuzelles et celle de Biol. Pour conclure, nous avons chanté le cantique de Jean Racine qui rassembla les deux chorales. Un moment très fort. Puis nous nous sommes retrouvés dans leur salle de répétition, artistiquement décorée, autour d'un buffet somptueux préparé par les choristes. Bravo! Quel accueil chaleureux. A nous maintenant de préparer leur réception pour notre concert du printemps 2011.

Pour la deuxième année, nous étions invités à participer au Festival des Villes et des Chants, organisé par la ville de Givors. L'œuvre choisie pour être interprétée par les cinq chorales participantes étant le Requiem de Gabriel Fauré, pour chœur et orchestre. De nombreux choristes de la Clé de Chants se sont engagés dans ce projet ambitieux, rejoints par les choristes de la chorale Tourn'sol de Seyssuel. A la grande déception des organisateurs et de nous tous, ce projet est interrompu, l'église Saint Nicolas n'étant pas en mesure aujourd'hui, de recevoir du public pour des raisons de sécurité (risque de chute de vitraux). Donc, pas de concert le 12 juin, report à l'automne.

Brèves

- Participation à la fête de la musique à Communay le 21 juin.

- Dernière répétition festive le jeudi 24Juin aux Poletières autour d'un buffet campagnard. Enfin une petite randonnée pédestre envisagée le 3 juillet avec pique-nique dans un lieu accessible en voiture. Cette journée conviviale conclura notre saison 2009/2010...

- Reprise jeudi 9 septembre.





ACCA CHUZELLES





L'assemblée générale de cette association a eu lieu le vendredi 4 juin au Mille Club.

Fort de ces 69 chasseurs (34 propriétaires, 34 propriétaires non résidents, et 18 citadins), cette association dynamique s'est félicitée des bonnes relations entretenues avec la municipalité de Chuzelles et remercie les personnes du conseil d'administration qui se sont investies au cours de la saison de chasse écoulée. Le conseil d'administration a été renouvelé comme suit :

- Président : Labbe Patrick

- Président adjoint : Massat Daniel

Secrétaire : Martinho Jean JacquesSecrétaire adjoint : Janin Pierre Mickaël

- Trésorier : Carret Louis

- Trésorier adjoint : Bon Claude

- Membres non chasseurs : De Belual Jeanine, Forest

Marcel, Sauge jean Marc.

L'association remercie Bon Claude qui laisse sa place dans le bureau après plus de 20 années de bons et loyaux services au sein de l'association ainsi que son épouse pour son aide appréciable lors des différentes manifestations. D'autre part le président informe l'assemblée du départ également de Royet Louis en tant que garde chasse particulier, ce dernier est remplacé par Royet Louis. Son épouse s'est également investie dans cette association.

Après un compte rendu moral et financier, quelques informations d'ordre administratif et le rappel de certaines règles de sécurité ont été rappelées par le président, Patrick Labbe.

La soirée s'est terminée autour du verre de l'amitié et les membres présents se sont données rendez vous pour l'ouverture de la saison 2010-2011 prévue le 12 septembre.

Le bureau



L'assemblée



Ecole de musique SEYSSUEL-CHUZELLES

L'Ecole de Musique Seyssuel-Chuzelles reprendra ses activités dès la rentrée avec ses différentes classes de Solfège et d'instruments : piano classique, piano jazz, guitare, basse, violon, clarinette, flûte, saxophone, trompette, batterie et percussion, et les ateliers de pratiques collectives Rock, Jazz, Guitares, Adultes, Débutants.

Les très jeunes enfants (à partir de 5 ans) sont les bienvenus pour leurs premiers pas en musique avec le maintien de l'éveil musical. Les séances de musique font appel à un travail sensoriel autour de la voix, du rythme, du corps, de l'écoute et de la pratique instrumentale.

Comme chaque année, nos traditionnelles manifestations seront au rendez-vous : le concert de Noël, le concert de Printemps et les Auditions de juin.

Trois dates pour les inscriptions, à Seyssuel :

- le mardi 7 septembre, salle TREMEAU, à partir de 16 h 45,
- · à l'occasion du forum des associations
- le jeudi 16 septembre salle TREMEAU, lors de l'Assemblée Générale.

La reprise des cours est prévue le 27 septembre 2010.

N'hésitez pas à consulter notre blog http://www.seyssuelmusique.canalblog.com

Musicalement votre

Vice Présidente :

Trésorière :

Directeur:

Anne-Cécile LIEUTAUD

Murielle GAVIOT-BLANC

Thomas FLORIS

lieutaud@hotmail.co.uk muriellegb@free.fr

thomas.floris@hotmail.fr

04 74 85 30 42

04 74 85 84 28 06 85 41 56 67



En septembre, les activités c'est pour petits et grands.

Le Mercredi 8 septembre, c'est reparti pour le centre aéré. Durant tous les mercredis et les périodes de vacances scolaires, le Centre Mille Loisirs accueillera les enfants de 3 à 14 ans autour de nombreuses activités culturelles, manuelles et sportives.

Pour les activités extra scolaires, le Mille Loisirs propose des cours qui satisferont petits et grands.

Au programme pour les enfants : théâtre.

Pour les adultes, les activités sont variées théâtre, cours de sophrologie et cours de yoga.

Il y aura aussi des activités manuelles avec un Atelier Mode Création où vous apprendrez à manier la machine à coudre pour créer ou customiser vos propres vêtements ou encore un atelier Relook ta déco où la customisation de votre intérieur n'aura plus de secrets pour vous.

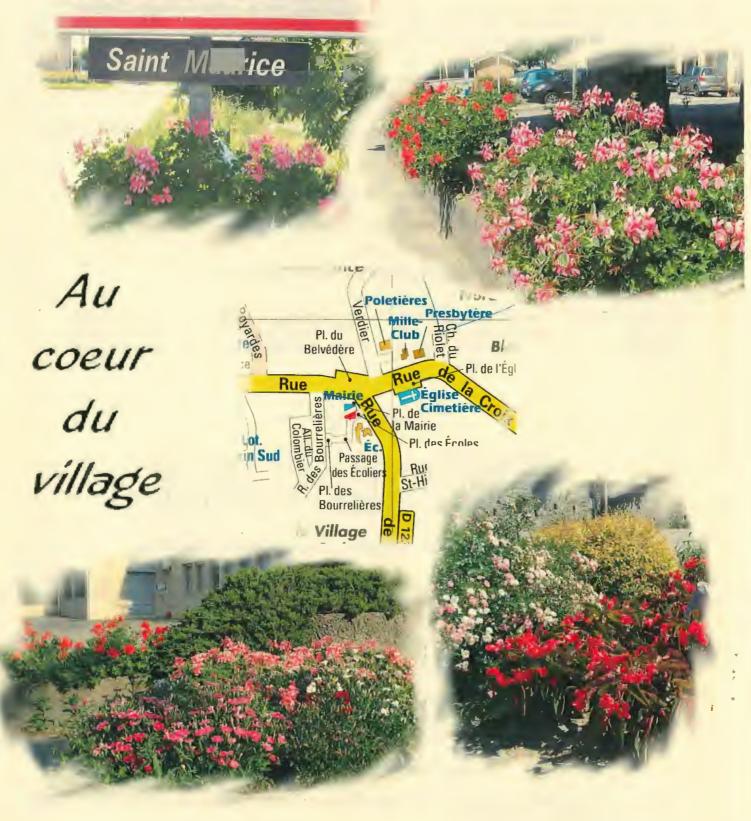
A chaque activité, son épanouissement.

Le programme complet avec les lieux et les horaires des activités seront disponibles prochainement sur notre blog : http://cmlchuzelles.canalblog.com

Pour de plus amples renseignements, contactez nous au 1007 rue des Allobroges – 38200 Luzinay – 04 74 57 41 74 – milleloisirs@orange.fr

FLEURISSEMENT 2010

HUZELLES



Bulletin tiré à 860 exemplaires et distribué dans chaque foyer de Chuzelles n° 107 - Dépôt légal JUIN 2010